



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 75971

Texte de la question

M. Gilles Bourdouleix appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le versement des allocations familiales dès le premier enfant. Les allocations familiales sont dues pour tout enfant à partir du deuxième enfant à charge âgé de moins de vingt ans (vingt-et-un ans pour les familles ayant au moins trois enfants à charge). Dans les départements d'outre-mer, le droit aux allocations familiales est ouvert dès le premier enfant. L'arrivée du premier enfant représente une charge financière substantielle. Cette allocation serait conçue comme une allocation à caractère social pour des familles situées en dessous du seuil de pauvreté. Lors de la campagne à l'élection présidentielle, le Président de la République préconisait l'octroi d'une allocation dès le premier enfant. À l'origine, les allocations familiales étaient versées dès le premier enfant. Dans le droit fil des principes posés par les textes fondateurs, on pourrait concevoir de reconnaître à nouveau le droit aux allocations familiales dès le premier enfant. Il lui demande s'il est envisagé d'étendre le bénéfice des allocations familiales dès l'arrivée du premier enfant.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Bourdouleix](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75971

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3844

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)